

Relevé de décisions : ESH – Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation du 14 avril 2016

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Etaient présents pour les employeurs : Mmes LE VEN, POISSON-HARDUIN, MM. COLIN, de NIJS, INDIGO, POUSSOU

Secrétaire de la commission paritaire nationale : Mme LE GRAND

Etaient présents pour les salariés : Mmes BAURAIN de BERNARDO (SNP HLM UNSA), LAUMIER (CGT), DUBOIS (CFTC), SYLVA-MENDY (CFE-CGC), JOUANNEAUX (FO)

MM. DUMAS (CGT), MARTINS (CFDT)

Présence de M. MESTRE, de MM. JULHES et VANACKER (pour Uniformation)

1 – Rencontre avec Uniformation.

La délégation salariée demande le retour des fédérations réunies sur la dénonciation de l'accord de 1994.

La délégation employeurs confirme un accord sur une dénonciation effective au 31 décembre 2016 ; l'utilisation du 0,10 % de frais de fonctionnement versé à l'OPCA, acté dans cet accord de 1994, sera donc désormais à la main de chacune des fédérations. Elle rappelle que le fonds paritaire (de 0,05 %) devra être désormais porté à 0,20 %, constitués du 0,10 % réfléchi (selon des modalités à convenir avec Uniformation) et d'un abondement de 0,05 %.

Au 1^{er} mars, Uniformation a appelé 0,06 % ; restent 0,04 % non appelés.

Uniformation précise le point après un bref historique. En 2015, ce taux fut de 0,09 % suite à décision du Conseil d'administration de décembre 2014. Le Conseil d'administration de décembre 2015 a décidé de baisser les frais de gestion à 0,06 % de la masse salariale, couvrant la professionnalisation, le plan conventionnel et les plans volontaires. L'enjeu majeur est de réallouer 80 % de la collecte.

Les délégations employeurs et salariés demandent un document d'information sur ce sujet pour permettre une information à toutes les entreprises.

Uniformation établira une fiche récapitulative. Des frais seront pris par Uniformation pour la gestion du 0,20 %, mais ce sera transparent pour l'entreprise.

La délégation employeurs voit à ce principe la double vertu de disposer d'un fonds paritaire important pour assurer les formations et de permettre aux entreprises de régler directement leurs frais de fonctionnement, à l'aune de la qualité de service reçue. C'est un système vertueux.

La délégation salariée demande une précision : une entreprise versant 0,2 % au compte mutualisé aura ses frais de gestion incorporés dans ce 0,2 % ?

Uniformation rappelle l'existence de 2 taux de frais de gestion selon les branches et le service qui leur est apporté : soit 9,9 % des versements pour une branche fortement accompagnée, soit 6,9 % pour les autres, comme la branche des OPH : 6,9 % de tous les versements, y compris le 0,2 %, soit 150 K€ sur une masse de 2,260 M€.

La délégation employeurs s'interroge sur le différentiel de 0,04 % : Uniformation pourrait l'appeler pour alimenter le fonds paritaire 2016 et éviter les effets de yo-yo inhérents au saut des 600.000 € actuels à 2 M€.

Décaler d'un an la mise en œuvre du 0,20 % permettrait de procéder « en escalier » sur la montée en régime du fonds et éviterait les incompréhensions. Pour consommer les 2 M€ prévus, les ressources humaines ne sont actuellement pas suffisantes, même s'il est prévu leur étoffement.

La délégation salariée objecte que la projection 2016 est à 800.000 € déjà ; le gain de 0,04 % suggéré permet une montée en puissance progressive pour ensuite rebondir sur 2017.

La délégation employeurs demande l'aval d'Uniformation ; pour la dénonciation de l'accord de 1994, le délai est de 18 mois ; il faudra une dérogation pour qu'elle soit effective au 31 décembre 2016

Uniformation confirme son accord. A partir du 1^{er} janvier 2017, toutes les cotisations se verront appliquer des frais de gestion seulement en cas de versement volontaire.

Des DAF avaient été décidées pour anticiper la perte du DIF en décembre 2014, elles ont été consommées à hauteur de 964.000 € entre décembre 2014 et juillet 2015. La suggestion est faite d'une communication au sein d'Uniformalion en juin ou septembre pour débloquer une enveloppe biannuelle ou pluriannuelle, et débiter dès 2016.

2 – Modalités de répartition du CFESS.

La délégation salariée fait acter une répartition au même taux qu'en 2015 ; seront ajoutés 8,14 % pris sur le report à nouveau 2016. La distribution sera donc de 108,14 %, pour incorporer l'UNSA. Cette validation est provisoire, en l'attente de l'arrêté du ministère précisant la répartition de chaque organisation syndicale.

Uniformalion a clôturé les comptes à fin février, le bilan présenté est définitif sur l'utilisation 2014. La clôture est en cours sur la collecte, mais le chiffre est fiable à 90 %. La collecte annuelle tournera autour de 180.000 €, un acompte aura lieu en mai, l'apurement viendra en février sur la base de la masse salariale N-1 (la masse salariale de l'année N n'est pas connue).

La délégation employeurs note à ce jour 134.350,18 € de fonds disponibles auxquels s'ajouteront les collectes de mai et un réajustement à mars 2017, soit près de 300.000 €. Elle suggère d'attribuer une enveloppe plus large aux organisations syndicales pour une consommation dans l'année.

3 – Discussion sur la montée en puissance du fonds paritaire.

La délégation employeurs souhaite définir les conditions de sa montée en régime, il passe de 600.000 € à 2 M€. C'est une question de crédibilité de la fédération et de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation.

La délégation salariée estime important d'avoir les éléments concrets et écrits d'Uniformalion pour se positionner. Le delta est conséquent, de 0,11 % à 0,20 % ; la baisse des frais de fonctionnement bénéficiera aux entreprises et permettra de rebondir plus facilement l'an prochain avec un accord de branche volontariste.

La délégation employeurs convient d'attendre ces éléments écrits et demandera à la fédération un bilan des opérations 2015 et 2016 pour permettre une vision claire et partagée de l'utilisation du fonds. Le bureau d'Uniformalion devrait valider ces éléments assez rapidement.

La délégation salariée suggère de travailler en juin, l'accord formation pourrait alors être finalisé et permettre dès septembre de valider les engagements.

La secrétaire de la commission propose pour juin d'établir un scénario sur la montée en régime du fonds paritaire et d'autres projets, comme l'observatoire des métiers, le guide pratique formation.

La séance est levée à 10 heures 50.